Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20261019-D_2026_169-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 19 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 19 octobre à 19h45, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	23
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	05
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi des convocations : Mardi 13 octobre 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Vincent THEBAULT, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Dominique BARDET, Gisèle QUIRIN, Frédéric CARRÉ.

Procurations :
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Pierre-Alexandre PABEOUF
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER à Mme Delphine JEANNIN
Mme Élise PIGNARD à M. Laurent GUÉRISSE
Mme Maryse GÉRARD à Mme Gisèle QUIRIN
M. Kevin MENANT à M. Frédéric CARRÉ

Absence :
Mme Jennyfer PRADET

Secrétaire de séance : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

Délibérations publiées le : Mercredi 21 octobre 2026

2026 –169 RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION 56

Il est rappelé que, depuis 2017, la commune de Questembert adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan. La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026.

La convention a pour objectif de définir et formaliser les conditions dans lesquelles le CDG56 intervient auprès de la collectivité pour la réalisation de la mission de médecine

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20261019-D_2026_169-DE

professionnelle et préventive.

Il est également rappelé que le tarif actuel est fixé à :
- 76€ par agent (an)
- Première visite : 76€
- Absence non prévenue 48h à l'avance (sans motif légitime) : 50€

Un projet de convention actualisé, pour une durée d'exécution de 6 ans soit du 01 janvier 2027 au 31 décembre 2032, vous est proposé en annexe.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive auprès du Centre de Gestion 56

Annexe 14 : projet de renouvellement de convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie certifiée conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Fait à Questembert, le 21 octobre 2026.

Le secrétaire de séance
Pierre-Alexandre PABOEUF

Le Maire,
Boris LEMAIRE